



Le Télégramme

L'affichage légal passe en mode tactile à la mairie d'Ergué-Gabéric

Publié le 21/05/2021

ARTICLE DE BLOG

Qui dit nouvelle mairie, dit nouvel affichage légal à Ergué-Gabéric. Ce dernier est désormais consultable, 24 h/24 h, via une vitre extérieure tactile et via une borne installée dans le hall.

Finie l'époque des arrêtés, bans de mariages, avis d'enquête publique et autres annonces relevant de l'affichage légal qui étaient imprimés et punaisés sur des tableaux magnétiques installés sur les murs intérieurs et extérieurs de la mairie gabéricoise.

Le temps est au tout écran, au numérique, au tactile. Ça fait plus « moderne », plus « propre », ça diminuerait « l'impact environnemental » et ça permet un « pilotage de l'affiche à distance », se félicite la municipalité.

Pour chercher l'information, il faut donc tapoter sur une vitre de la mairie, rendue tactile, comme on tapote sur l'écran d'un smartphone. Un second écran, sur borne mobile, est installé dans le hall de la mairie.

SITE INTERNET DE LA VILLE ET DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

À l'intérieur comme à l'extérieur, les administrés peuvent, d'une part, accéder au site internet de la mairie pour effectuer leurs démarches en ligne, consulter l'actualité et l'agenda des événements à Ergué-Gabéric ou encore s'inscrire, par exemple, au concours des Maisons et Jardins Fleuris 2021. Ils peuvent, d'autre part, accéder à toutes les informations qui se doivent légalement d'être affichées : arrêtés, résultats des élections, documents d'urbanisme, bans de mariage, ordre du jour des conseils municipaux.

Pour voir l'article original [cliquer ici](#)



LOGICIEL

DATAHALL



Une nouvelle façon de gérer L'Affichage Légal en mairie. Piloter l'affichage à distance depuis un simple ordinateur, moderniser le hall d'accueil avec des dispositifs de dernière génération, être en parfaite conformité avec la loi sur l'affichage légal...

MATÉRIEL

**ÉCRAN TACTILE VITRINE
32 POUCES**



Cet écran tactile apporte du dynamisme à la devanture. Il permet de consulter tous les documents concernés par l'affichage légal : comptes rendus de conseils municipaux, permis de construire, etc. Ces informations sont relayées à toute heure de la journée grâce à l'écran vitrine qui s'adapte aux conditions d'ensoleillement et à la luminosité extérieure.